L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 26 MAI.

GRAND CONCERT DE CHARITÉ.—Un grand concert vocal et instrumental, organisé par les dames de la Nouvelle-Orléans, sera donné [illegible] la salle des [illegible] au profit de l'Asile des Petits Enfants de St-Vincent-de-Paul. Le concert sera dirigé par M. Dalcroix. Le programme sera publié incessamment.

BRILLANTS SPECTACLES AUX FAIR GROUNDS.—Les fêtes abondent aux Fair Grounds et chaque dimanche on est sûr d'y trouver une série de spectacles, tous plus divertissants les uns que les autres. C'est toute une révolution. La foule, aujourd'hui, se porte dans cette partie du Troisième District, dont on ne parlait pas autrefois. Ce soir, par affluence, on y verra des [illegible], au sujet desquels on trouvera une notice dans nos colonnes d'annonces. Des milliers de gens voudront voir les merveilles dont il est question.

LA JOURNÉE DE FLORE.—Aujourd'hui grand pique-nique au Jardin de Flore, à Alger, à un îlet au-dessous de la gare du chemin de fer de Morgan, pour l'Association de Bienfaisance des Commis. Toute sorte d'exercices—et d'abord à 3 heures, grand concert d'orchestre; à 4 heures, exercices du petit garçon sans os, Eddie Clark; une demi-heure plus tard, chansons et danses, par le grand Ethiopien, Billy Smith; exercices du trapèze par Mlle Morgan; scènes de plantation, la vie des nègres avant la guerre. Vins, liqueurs, bière, soda, glaces à la crème. Tous ces rafraîchissements à des prix modérés. Voilà bien des attraits, tous plus séduisants les uns que les autres. Aussi l'on peut être certain qu'il y aura foule au Jardin de Flore aujourd'hui.

CHEMIN DE FER DE JACKSON ET DU NORD.—Les voyageurs sont prévenus, ainsi qu'ils le verront dans une annonce insérée dans nos colonnes, qu'à partir du 1er juin prochain, il y aura une grande réduction dans le prix des billets, de la Nlle-Orléans à Magnolia et tous les points intermédiaires.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.—Pour l'agrément des baigneurs, des pêcheurs et des chasseurs, un char à cheval partira tous les matins et un char à vapeur partira le dimanche, à quatre heures du matin, de la gare, rue des Champs-Elysées, Troisième District, gare qui est à présent l'extrémité de la ligne en ville. Les trains à vapeur font de fréquentes excursions entre le Lac et la ville, de 6 heures du matin à 8 heures 1[illegible] du soir. Tous les trains s'arrêtent à la rue Claiborne pour prendre et débarquer des voyageurs.

LA BUVETTE DE LA ROTONDE ST-LOUIS.—Nous avons reçu de la buvette St-Louis une bouteille d'excellent champagne; en faisant nos remerciements à ce propos nous saisissons l'occasion pour dire que la buvette de la Rotonde est très bien tenue et fournie des meilleures liqueurs.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—La maison Barrière, rue du Canal, 138, annonce qu'elle vendra, à partir de lundi, 27 mai, tout son stock de tissus pour robes à des prix exceptionnellement bas. L'assortiment est un des plus grands qu'on puisse voir, frais, varié, très riche et très nouveau, se composant d'articles importés cette année. La même maison offrira également une grande variété de grenadines noires, rayées, brochées, grenadines laine et coton; un choix de costumes pour dames et jeunes filles, un choix de robes polonaises, sacs, etc. Les dames sont invitées à aller examiner ces marchandises.

GROVER & BAKER.—La machine à coudre de Grover & Baker est certainement une des meilleures qui aient paru dans nos [illegible], et il y a déjà longtemps qu'elle occupe le marché des [illegible] et elle a toujours donné satisfaction complète. Cette machine est en outre la grande favorite du Sud. Il est peu de maisons où elle ne soit en usage, d'autant plus qu'elle est facile à manier et à la portée de toutes les couturières, même de celles qui ne sont pas des plus habiles. En raison des services qu'elle peut rendre et qu'elle a rendus déjà, la machine à coudre de Grover & Baker est vraiment un instrument rare et qu'on peut recommander en toute confiance.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED.—Cette machine à l'usage des familles a grand succès. Elle a remporté le premier prix dans plusieurs foires du Texas, et a [illegible] currences. On peut examiner cette machine chez M. A. L. Brunson, agent, au No 197 de la rue du Canal; comme son fonctionnement [illegible] ne peut plus régulier, elle [illegible] à toutes les ménagères et sa popularité s'augmente chaque jour. Le prix aussi en est très modéré, bien qu'elle ne soit pas plus sujette à se déranger que toute autre machine.

PIANOS DE PLEYEL.—M. Louis Grunewald, rue du Canal No 129, annonce qu'il vient de recevoir par le navire Frankfurt un grand envoi de pianos de Pleyel qu'il vendra aux prix les plus modérés. M. Grunewald s'est décidé à faire une grande baisse de prix, afin de réduire son stock actuel avant de partir pour l'Europe. Les personnes qui désireraient recevoir leurs pianos des fabriques mêmes, peuvent confier leurs ordres à M. Grünewald, qui s'y conformera de tous points, aux conditions les plus libérales. Voyez l'annonce.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES.—Les dames trouveront aux magasins de M. J. Turcotte, 158 rue du Canal, et de MM. Turcotte et Larose, encoignure Ste-Anne et Chartres, un magnifique assortiment de nouveautés de saison, comprenant les dernières modes pour robes, à des prix exceptionnellement bas, ainsi qu'un grand choix de nansous et crêpes blancs, et tous les articles de ménage, de bonneterie, &c., &c. Nous signalerons aussi un fort lot de nattes à carreaux rouges.

PHARMACIE A LA BAIE ST-LOUIS.—Un bon médecin et de bons médicaments voilà ce qu'il n'est pas facile de trouver dans les villes de bains où séjournent pendant l'été un nombre si considérable de touristes. Sous ce rapport la Baie St-Louis est privilégiée. Cette localité possède depuis un an un des praticiens les plus expérimentés du corps médical de la Nouvelle-Orléans.—M. le Dr. Ch. Deléry,—qui s'y est fixé d'une manière définitive. Son fils, M. E. Deléry, vient à son tour d'ouvrir dans la même localité une pharmacie où l'on sera sûr de trouver en tous temps des médicaments de choix, provenant des grandes pharmacies et drogueries de la Nouvelle-Orléans. Il aura aussi, à l'usage des touristes, un assortiment de parfumeries fines, et un stock de cigares, cigarettes, tabac à fumer, etc. La pharmacie de M. E. Deléry, qui sera en même temps le cabinet de consultation de son père, M. le Dr. Ch. Deléry, est située au centre de la Baie St-Louis, entre le grand wharf de M. Jean Martin et celui de M. Toulmé. Voir aux annonces.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chainettes. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI.—Nous signalons aux acheteurs de la ville et de la campagne l'annonce de MM. Norman & Reiss qui ont rue Vieille-Levée Nos 121 et 123, une importante fabrique de candi. Ou manufacture dans cet établissement tous les articles se rattachant au commerce de la confiserie, tous les sirops de fruits, gâteaux ornés et simples, ainsi que toutes les pâtes dites d'Italie, de l'extrait de café, &c. Cette maison importe les boîtes, cartonnages et autres accessoires.

AU GRAND MAGASIN DES CENT MILLE PALETOTS.—Ce magasin, situé rue Vieille-Levée 197 et 199, contient réellement un choix infini de vêtements de toutes sortes, pour hommes et jeunes garçons, et ces vêtements sont des plus élégants et des plus nouveaux pour la forme. M. Michel Leon, à qui appartient ce vaste établissement [illegible] par son habileté, lui procurer une vogue extraordinaire, et cette vogue tient à deux conditions principales, l'excellente confection et le bon marché.

ARTICLES DE TOILETTE ET DE FANTAISIE.—La liquidation qui s'effectue au magasin de J. G. Bernal, rue du Canal, No 121, offre aux acheteurs l'occasion de faire des choix avantageux dans les nombreux articles de toilette et fantaisie qui composent l'assortiment de cette maison. Ces articles sont d'importation récente et du meilleur goût et ils seront vendus au prix coûtant. Une visite à ce magasin sera à la fois intéressante et avantageuse.

VINS ET EAUX-DE-VIE.—T. Bailly-Blanchard, rue Vieille-Levée 38 et 40, vient de recevoir par le navire *Alphonse et Marie* de Bordeaux, des vins rouges, des vins blancs en barriques, demi-barriques et en caisses, et aussi des eaux-de-vie de Larigue et d'autres marques. Voyez l'annonce.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

TOUJOURS TRIOMPHANT.—La foire du Texas a été fort brillante et les industriels dont les articles ont été signalés peuvent en être justement fiers. Parmi ces industriels se trouve au premier rang le grand inventeur de machines Howe, dont le bureau d'agence est rue du Canal 133. Howe a [illegible] son habileté, a remporté [illegible] obtenu quantité de prix. Aussi peut-on dire qu'il est toujours triomphant et qu'il est bien peu de fabriques qui aient produit autant que celle de Howe.

MARCHANDISES A PRIX RÉDUITS.—Nous appelons l'attention des acheteurs sur l'annonce de la maison Gaebis et Nippert, rue du Canal 137, qui vend en ce moment des articles de linge fait d'excellente qualité à des prix on ne peut plus réduits. L'assortiment est vaste, magnifique, très-varié. L'occasion est sans pareille et nous conseillons au public d'en profiter, car on ne retrouvera pas de longtemps des marchandises de cette valeur à des conditions de prix aussi extraordinaires par la modicité.

LE CAFÉ BISMARCK.—Le service est aujourd'hui parfait au Café Bismarck. Les femmes y ont été remplacées par des hommes et ce changement parait convenir à tout le monde, car le café Bismarck est plus en vogue que jamais. Disons aussi que ce grand succès tient à l'excellente musique faite tous les soirs dans l'établissement et à la supériorité bien marquée de ses liqueurs et particulièrement de sa bière dont tant de consommateurs raffolent. Le fait est que cette bière en vaut beaucoup d'autres.

☞ Grande réduction de prix chez M. Sembre, coin St-Louis et Royale. Les messieurs désirant faire emplette de chemises françaises, caleçons, gilets de dessous, chaussettes et mouchoirs, cravates d'été, trouveront leur avantage à lui faire une visite pour s'assurer de la modicité de ses prix. Son assortiment de mercerie, boutons, garnitures, tresses alpaca, bandes brodées, en-tout-cas, corsets, ombrelles à longs manches, gants, etc., etc., est complet et sera vendu vraiment bon marché.

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ, GRENADINES, BARÈGES, MOUSSELINES.—Nous appelons l'attention des dames et des acheteurs de la campagne et de la ville sur la liste de marchandises de tout genre contenue dans l'annonce de MM. McGibbon & Co., coin Canal et Bourbon. Nous signalerons les articles de ménage, draps, nappes damassées, les articles de blanc, les nouveautés d'été, les lainages légers pour messieurs, et toutes les marchandises de plantation.

LES BLÂMES INFLIGÉS A BAZAINE.—On lit dans le *Soir*:

"Nous croyons savoir que les conclusions du rapport de la commission d'enquête, publié sommairement hier par un journal (le *Courrier de France*), ne sont pas conformes au texte véritable. Voici, sauf de légères inexactitudes de mots, la fin de ce rapport:

"En résumé, les tentatives de sortie, le 26 et le 31 août, ne sauraient être considérées comme assez sérieuses pour opérer une diversion utile à l'armée de Châlons.... Par ces motifs, le conseil pense que le maréchal est en grande partie responsable des revers de l'armée de Châlons.

"Il est d'avis (le conseil) que le maréchal a causé la perte d'une armée de 150,000 hommes et de la place de Metz; que la responsabilité lui en incombe tout entière, et que, commandant en chef, il n'a pas fait ce que lui prescrivait le devoir militaire.

"Le conseil blâme le maréchal d'avoir entretenu avec l'ennemi des relations qui n'ont abouti qu'à une capitulation sans exemple dans l'histoire;

"Blâme à juste titre encore le maréchal d'avoir livré le matériel de guerre sans le détruire;

"Blâme le maréchal de n'avoir pas veillé dans la capitulation à améliorer le sort de ses soldats, et stipulé pour les blessés et les malades toutes les clauses d'exception et de faveur qu'il aurait pu obtenir;

"Blâme le maréchal d'avoir livré à l'ennemi les drapeaux qu'il pouvait et devait détruire, et d'avoir ainsi ajouté à l'humiliation de braves soldats dont son devoir était de sauvegarder l'honneur."

BAZAINE PRISONNIER.—Voici le texte de la loi votée par l'Assemblée nationale relativement au procès de Bazaine:

Article unique.—Les articles 11, 12 et 30 du Code de justice militaire sont modifiés ainsi qu'il suit:

1o A défaut d'un nombre suffisant de maréchaux, d'amiraux pour composer le conseil de guerre appelé à juger, soit un maréchal de France, soit un général de division, seront appelés à faire partie du conseil de guerre des officiers-généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi, soit une armée, soit un corps d'armée composé de plusieurs divisions de différentes armes, soit les armes de l'artillerie et du génie dans une armée composée de plusieurs corps d'armée. Ces officiers-généraux seront désignés par le ministre de la guerre, qui restera juge des cas d'empêchements.

Les fonctions de commissaire du gouvernement pourront être remplies [illegible] seront exercées par un officier général. Ces deux officiers-généraux sont désignés par le ministre de la guerre.

2o En cas de pourvoi en révision, un général remplissant les conditions déterminées dans le premier paragraphe pourra, à défaut de maréchaux ou amiraux, être désigné par le ministre de la guerre pour présider le conseil de révision.

Signé: THIERS, DE CISSEY.

Le 10 mai, il a été interné dans une maison située à Versailles, au No 32 de l'avenue de Picardie. Il est gardé à vue par un colonel.

RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.—Hier, à deux heures, a eu lieu la réception, à l'Académie française, de M. Camille Rousset, en remplacement de M. Prevost-Paradol. M. Rousset a été reçu par M. d'Haussonville.

Nous extrayons du discours de ce dernier la curieuse citation qui suit:

"C'est sous l'impression de son séjour à Berlin que Prévost-Paradol avait écrit le dernier chapitre de la *France nouvelle*, si éloquemment et si déplorablement prophétique: "La France approche de l'épreuve la plus redoutable qu'elle ait encore traversée. La seule question qui pût être débattue naguère, lorsqu'on parlait de la puissance militaire du continent, était de savoir si la France pouvait tenir tête à l'Europe coalisée.

"Aujourd'hui, la question est de savoir si la France l'emporterait sur la Prusse. Il n'est pas besoin d'insister pour faire sentir que *la victoire de la Prusse serait le tombeau de la grandeur française*. La France ne serait certainement pas anéantie. Il est même possible qu'on ne nous enlève pas dès lors l'Alsace et la Lorraine; mais ce qui serait enlevé sans retour, ce serait le moyen de nous opposer à ce démembrement le jour où notre rivale triomphante le jugerait *praticable* et utile à ses intérêts, et *ce jour ne tarderait guère*..... De quel prix serait donc la vie que nous aurions à traîner désormais sur ce débris à demi consumé qui, couvert encore du pavillon de la vieille France, flotterait plus ou moins longtemps sur les ondes au gré des caprices de l'Europe, avant de sombrer tout à fait sous le regard insolent du vainqueur."

—C'est à partir du 1er mai, dit la *Liberté*, que commencent, dans toutes les maisons d'éducation de France, les exercices du chassepot dont on a tant parlé. Les armes ont été expédiées dans les départements, et les cours de chassepot prendront rang parmi les autres classes et figureront sur le programme de la distribution des prix.

Les cours militaires auront lieu tous les jours, le dimanche excepté, sous la direction supérieure d'un sous-lieutenant de l'armée. Deux sous-officiers auront titre de professeurs et seront aidés par quatre caporaux faisant fonctions d'instructeurs. Outre les exercices du fusil, il y aura des leçons de marche gymnastique, et, durant les promenades, des manœuvres de bataillon.

—L'Académie des sciences avait déjà reçu plus de *soixante* rapports sur les fameuses mouches noires qui s'abattent en ce moment sur Paris, et dont parlent tous les journaux.

Et il paraît que les auteurs de ces mémoires concluent de quarante manières différentes au moins.

"La nuit, pleine de noires ignorances, se fait autour de la mouche-problème," dirait Victor Hugo.

—Un homme très connu dans le monde des tricheurs, et que ses camarades avaient surnommé le *roi des grecs*, vient de mourir à Paris, où il était depuis trois semaines seulement.

C'est le nommé B.... originaire d'une petite ville du département du Gers. Il trichait au jeu, notamment au baccarat, avec une habileté qui n'a jamais été dépassée. Cependant il fut pris à Périgueux, il y a une quarantaine d'années, dans un cercle où il avait gagné près de 100,000 fr., et condamné par le tribunal correctionnel à trois années d'emprisonnement.

Depuis cette mésaventure, dit la *Presse*, B..... n'avait plus *exercé* qu'à l'étranger. Petit de taille, mais distingué de manières, ayant des connaissances variées, mais superficielles, parlant l'italien, l'espagnol et le français, il pouvait être admis dans la meilleure société sans qu'il y fut déplacé.

Il avait des correspondants,—c'est-à-dire des complices,—dans toutes les capitales de l'Europe, et à l'époque des soirées et des réceptions, il était appelé à la fois à Madrid et à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Turin. Il se faisait passer pour un marquis italien, un gentilhomme espagnol ou un riche propriétaire en France, selon le pays où il se trouvait.

B...., durant sa longue carrière de joueur, a dû ramasser près d'un million et demi, mais il était obligé de partager avec tant de complices, qu'il n'a guère laissé que 20,000 fr. environ.

Ajoutons, comme conclusion et aussi comme avertissement, que la France possède encore quatre ou cinq "grecs" tout aussi redoutables que celui dont nous venons de parler.

—Quelle est au fond l'opinion du marquis de B.... ce légitimiste que l'on dit clérical?

—Lui, il est ultramontain.

—Savez-vous pourquoi l'on nomme "palais" le lieu où se rend la justice?

—Parce que c'est là que les avocats remuent la [illegible].

—Savez-vous en quels termes laconiques un [illegible] journaux américains [illegible]

"La Veuve et les [illegible]"

C'est court et l'on est tout de suite au courant.

Les Capitulations.

Le *Journal Officiel* continue la publication des extraits de procès-verbaux relatifs aux capitulations.

Quand on lit attentivement les rapports de la commission d'enquête sur les capitulations de nos places fortes, on est frappé du [illegible] uniforme des [illegible] infractions aux règlements militaires. Qu'il s'agisse de Toul, de Laon, de Soissons, de Verdun, de Schlestadt, ce sont toujours les mêmes articles qui sont violés.

Les commandants de place oublient ou refusent, avant de capituler, d'enclouer [illegible], de brûler les affûts, [illegible] les poudres et les munitions. [illegible] capitulation est consentie avant qu'il ait été fait brèche au corps de la place. A Verdun, le commandant de la place [illegible] une infraction plus grave. Le rapport constate qu'après avoir dégagé de brillantes qualités militaires. "Il a provoqué avec l'ennemi une négociation qui devait entraîner la chute de la place, alors qu'aucun travail de siége n'avait été commencé." Il l'accuse en outre "d'avoir prêté l'oreille aux rapports de l'ennemi, intéressé à grossir ses forces pour l'intimider."

L'avis relatif à la capitulation de Verdun contient un hommage [illegible] patriotisme du conseil municipal et des habitants, "qui se sont, dit le conseil d'enquête, toujours montrés pleins d'abnégation, d'énergie et de résolution, soit en formant des compagnies de francs-tireurs auxiliaires, etc., lesquelles concoururent toujours aux sorties de la garnison." La noble conduite de cette courageuse population de Verdun [illegible] qu'on n'a [illegible].

Trois villes jusqu'ici, Toul, Laon et Vitry-le-Français méritent d'être signalées pour la détestable attitude de leurs habitants. Elles ne sont pas également coupables, il est vrai. Dans l'une même, dans Toul, le rapport constate que la population a mérité des éloges, mais non sans esprit, mais qu'il n'en a pas été de même du maire, du conseil municipal et des principaux habitants. A Vitry-le-Français, les autorités civiles manifestaient hautement l'intention de ne pas apporter leur concours à la défense. A Laon, la population est allée plus loin et, connaissant la ferme résolution du général et sa volonté de résister, elle a essayé de l'arrêter de la livrer à l'ennemi.

Le conseil d'enquête trace de la garnison de Neufbrisach, de son insoumission et de sa lâcheté, un tableau douloureux. Les troupes refusent de monter la garde. Les prières et les menaces sont également impuissantes à réveiller le sentiment du devoir. Le conseil de guerre et la cour martiale prononcent l'acquittement des coupables. Le commandant doit "craindre une rébellion complète et la livraison de la place à l'ennemi par les mécontents, parmi lesquels figuraient des gardes nationales mobiles et des francs-tireurs." Nous n'avons pas le courage d'y insister.

Mais détournons nos yeux de ce lamentable spectacle, et reportons-les sur Phalsbourg, toujours glorieuse et renouvelant la lutte héroïque des grands jours de la Révolution.

C'est, en effet, la première fois que le conseil, dont on a pu dans les décisions précédemment publiées constater la forme et sévère impartialité, s'est trouvé en situation de n'avoir à décerner que des éloges. L'éclatant témoignage qu'il rend à l'énergie, à la constance, à l'habileté du commandant de la place, le lieutenant colonel Taillant, et à la vigueur avec laquelle il fut secondé par les officiers sous ses ordres et par la garnison tout entière, ainsi que par les habitants, n'est tempéré par aucune réserve; il est est couronné par le récit du dénoûment vraiment militaire de la longue lutte si glorieusement soutenue par les défenseurs de cette petite forteresse qui, à bout de résistance, détruisent tout ce qui aurait pu être utilisé par l'ennemi, et déclarent ensuite se rendre à discrétion.

Les Allemands, frappés de cet héroïsme, accordèrent aux vaincus des conditions honorables. Le gouvernement les récompense aujourd'hui.

Un décret du président de la République accorde au lieutenant-colonel Taillant le grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, par application de l'article 257 du décret du 13 octobre 1863. Cet article porte que:

"Tout officier commandant une place qui, après un siége, l'aura conservée contre les efforts de l'ennemi, ou qui, suivant la déclaration du conseil d'enquête, ne l'aura rendue qu'après l'avoir énergiquement défendue en homme d'honneur, sera présenté au chef de l'Etat par le ministre de la guerre, pour recevoir, en présence des troupes, la récompense de ses services. La même faveur sera accordée aux chefs de corps et de service et aux militaires qui se seront signalés dans la défense."

Tout le monde applaudira à cette décision du président de la République.

Il a été décidé en outre que l'avis du conseil d'enquête sera mentionné sur les états de service des officiers qui composaient, avec le lieutenant-colonel Taillant, le conseil de défense de la place de Phalsbourg.

Nous croirions manquer à tout patriotisme si nous omettions les noms de ces braves officiers qui, par ce temps de défaillance, ont donné l'exemple de la plus rare énergie. Ce sont:

MM. Darbour, chef de bataillon au 63e régiment d'infanterie de ligne;
Vilatte, chef de bataillon de la mobile de la Meurthe;
Desmarres, capitaine du génie;
Thomas, capitaine d'artillerie;
Dejean, capitaine d'artillerie;
De Geoffroy, capitaine au 63e de ligne.

LE SUICIDE D'UN PAILLASSE.—Joseph Denis, dit *Cognac*, courait les foires des environs de Paris, où il jouait le rôle de Paillasse dans une troupe de bateleurs.

Il avait avec lui sa fille que, malgré sa singulière position sociale, il élevait de son mieux. Jamais il n'avait voulu la [illegible] sur les tréteaux.

Il y a six mois, elle disparut tout à coup.

Le pauvre homme faillit devenir fou de douleur. Pendant un mois, il ne put faire de parade. Cependant pressé par la faim, il reprit son ancien métier et entra dans une troupe de saltimbanques.

Un soir qu'il débitait au public ses bêtises accoutumées, une femme très élégamment mise, mais complétement ivre, accompagnée de plusieurs jeunes gens, vint s'asseoir au premier rang des banquettes.... il reconnut sa fille.

—Bonsoir!... papa, cria celle-ci d'une voix enrouée.

—Maintenant, messieurs et mesdames, continua Denis sans paraître entendre, je vais me noyer, la parade est finie.

Tout le monde éclata de rire.

On a repêché le cadavre de Denis il y a huit jours.

—M. le général de Wimpffen a protesté contre le jugement du conseil d'enquête sur la capitulation de Sedan; et une polémique extrêmement vive, bien qu'à mon sens un peu oiseuse, s'engage pour la dixième fois autour de cette capitulation, qu'on eût pu éviter peut-être, par des manœuvres qu'on a point faites, mais qui paraît avoir été indispensable, lorsque l'armée s'est trouvée acculée dans Sedan.

Telle était, au surplus, dans l'origine, l'opinion de tout le monde et du général de Wimpffen lui-même, si nous nous en rapportons à une lettre écrite par lui, le 6 septembre 1870, lettre dont le *Pays* reproduit un passage fort important:

"Je ne puis me faire à notre défaite et encore moins à notre impossibilité de nous défendre dans ce pot de chambre qu'on nomme Sedan, et dont l'ennemi occupait les bords avec une artillerie qu'il nous était impossible de contre-battre.

"J'ai renoncé, je crois avec raison, à faire massacrer les quarante mille hommes qui nous restaient, sans espérance de faire le moindre mal aux Allemands. Du reste, cette masse et la population se seraient soulevés après une heure de bombardement et auraient exigé, dans des conditions encore moins favorables, une capitulation."

Un journal assure qu'en raison de la protestation parue dans le *Siècle*, M. de Wimpffen va être renvoyé devant un conseil de guerre.

LA SCIE DU FIGARO CONTRE HUGO.—Toute la journée, ils étaient restés dans la méditation et dans un cabinet noir de la rédaction du *Rappel*.

La nuit vint, avec son cortége d'étoiles. Ils sortirent.... tous trois étaient d'une pâleur d'outre-tombe; mais leur contenance était pleine de dignité. Ils avaient mis des cravates blanches.

—Maître, s'écrièrent-ils en chœur, voici trop longtemps que vous dressez devant nous des sphinx effrayants. Votre tour est venu. Voyons si vous, le Père des énigmes, vous devinerez celle-là!

—Insolents! gronda-t-IL, d'une voix pleine de sombres épouvantements, et creuse comme le Maëlstrom.

Mais les trois frères avaient fait provision de courage.

—Mon premier, fit fièrement Blum, c'est l'équivalent du col.

—Le second, insinua Maurice avec moins d'assurance, c'est le synonyme de pincettes.

—Et le tout, dit Vacquerie avec audace, en s'oubliant jusqu'à taper sur le Ventre sacré, le tout est dévoré par de rudes lapins!

Le Maître plongea sa tête dans ses mains, et sa pensée se mit à nager dans l'océan de la méditation où errent les poissons-idées. Au bout de vingt minutes, il releva son front auguste, et exclama:

—Feuille de chou!

Les trois frères, pris d'une gaieté macabre, se mirent à danser en rond autour de LUI.

—Mon premier, exclama Blum d'une voix étranglée par la joie, c'est *Ea*, puisque *choléra*.

—*Pelle* pour mon second, s'écria Meurice en tournant sur lui-même, puisqu'on dit: *Pelle et pincette!*

—Et mon tout *Rappel*, hurla Vacquerie, car les lecteurs du *Rappel* sont de rudes lapins!

—J'avais bien dit, tonna-t-IL, farouchement.... *Feuille de chou!*....

Et IL sortit, les laissant terrifiés.

—Savez-vous comment se nomme don Carlos?

Don Carlos-Marie-des-Douleurs-Jean-Baptiste-François-Isidore-Paul-Joseph-Quirino-Antonin-Michel-Gabriel-Raphaël, duc de Madrid.

Voilà une bande carliste toute recrutée, une petite armée, comme vous voyez.

—La baignoire était pleine d'une eau tiède et parfumée: IL y entra, et bientôt sa tête puissante apparut seule au-dessus du liquide, inconnu, hélas! de tant de lecteurs du *Rappel*!

EUX, les trois lévites, émus d'un si grand spectacle, se tenaient debout, muets et frémissants. Le silence était tel qu'on eût entendu voler un fédéré.

Soudain, de la baignoire radieuse la VOIX parla ainsi:

—Mon premier est le mot que dit un rat;

Mon second se fait attendre;

Mon troisième et moi, c'est la même chose,

Et mon tout est une des plus célèbres abbayes de la vieille France.

Les trois lévites consternés agitèrent leurs mouchoirs de poche, afin de se donner une contenance;

Et, au milieu de la fumée, la baignoire dit:

—Noirmoutiers: car:

1o Ce que dit un rat, c'est *noir*, puisque est dit noir;

2o Ce qui se fait attendre, c'est *mou*, puisque mou tarde;

3o Moi c'est moi, ou moi c'est *tié*, puisqu'on dit: *moitié*.

Ils s'enfuirent éperdus; mais la tête puissante plongea aussitôt, et ils se crurent le jouet d'un rêve d'Orient.

Encouragement au Bien.

[illegible] le 5 mai, au Cirque national de Paris [illegible] pour assister à la séance annuelle de la Société d'encouragement au bien, présidée par M. Elie de Beaumont [illegible] discours d'ouverture prononcé par M. Elie de Beaumont, membre de l'Institut, M. Honoré Arnoul, secrétaire général, a pris [illegible] sacrifice dont bon nombre de Français ont fait preuve pendant l'année funeste.

[illegible] des noms des lauréats [illegible] spéciale.

Nous [illegible] les noms de tous ceux qui ont reçu des récompenses de la Société d'encouragement au bien, mais cette nomenclature nous entraînerait au-delà du cadre d'un journal, car nous n'avons pas moins de 120 lauréats à signaler.

[illegible] dévouée la France [illegible] le nom de Mme Kiéné, le patriotisme fait femme, à laquelle on décerne la grande médaille d'honneur.

Le nom de Mme Kiéné est connu de tous aujourd'hui; c'est l'héroïque Alsacienne qui eut si bien répondre au chancelier de Prusse [illegible] de l'impératrice Augusta, la croix de fer.

Aussi de frénétiques applaudissements, de douces larmes, des bravos chaleureux accueillirent-ils le nom de cette noble femme dont l'exemple fortifie notre sainte espérance.

Après Mme Kiéné, citons Mlle Masillier de Metz. Cette jeune fille [illegible] délicate, mais énergique, dit M. Arnoul dans son rapport, habitait avec son père et sa mère, tous deux malades, une propriété située à Sainte-Ruffine, point extrême des avant-postes devant Metz.

[illegible] avoir mis ses parents à l'abri, Mlle Masillier revint à Sainte-Ruffine et s'établit dans sa maison, dont on avait fait un poste avancé, craignant les murs du parc pour défendre la position, point de mire des canons ennemis. L'héroïque jeune fille ne quitta pas longtemps la toiture de sa demeure [illegible] par les boulets, deux jours avant la capitulation de Metz, alors que chacun s'efforçait de quitter la ville atrocement bombardée, Mlle Masillier voulut y rentrer au contraire; elle eut l'énergie d'aller en demander l'autorisation au général ennemi.

—Vous êtes folle, répondit-il à sa demande, fuyez, voilà le conseil que je vous donne.

—Monsieur, répliqua la noble fille, il n'y a pas de folie à vouloir partager le sort de compatriotes malheureux, et je préfère la mort auprès d'eux au salut que vous m'offrez.

Elle parvint en effet à pénétrer dans Metz et fit aux ambulances des prodiges de dévouement qui ont rendu son nom béni.

Mlle Lix, receveuse des postes à Lamarche, qui s'enrôla dans les francs-tireurs des Vosges dès le début de la guerre, et servit pendant toute la campagne avec le grade de lieutenant, prenant tour à tour le fusil et la charpie, se faisant soldat et infirmière.

Mlle Pauline de Grandpré, la charitable fondatrice de l'Œuvre de Femmes libérées de Saint-Lazare.

Mme de Says, pour son dévoûment aux militaires recueillis par la Société de secours.

Mlle Hocquigny, qui voulut bien se charger de la direction des ateliers de cette Société, que l'on a vue plus d'une fois risquer sa vie pour secourir les blessés, et qui, mettant le comble à sa charité, a payé les dettes assez considérables d'un honnête homme, mort insolvable à Fontainebleau, afin de conserver intact à deux jeunes filles intéressantes l'honneur, seul héritage paternel.

M. Charles Guasco, qui après avoir servi comme volontaire dans les zouaves où il fut blessé cinq fois, risqua sa vie pour essayer de sauver M. le président Bonjean, à la Roquette.

M. Rey, le concierge de la maison portant le No 79 de la rue du Château-d'Eau, qui pendant les incendies de la Commune sauva la vie à un grand nombre de personnes à force de courage et d'intrépidité.

Le sergent Bégué, vieil invalide de 85 ans, chevalier de la Légion d'Honneur et médaillé de Sainte Hélène, qui fit preuve d'un valeureux dévouement pendant la Commune pour aller chaque jour au milieu des balles porter des nouvelles au général Martimprey, gouverneur des Invalides, prisonnier de l'insurrection.

M. Bourgeois, fondateur d'une ambulance qui protégea pendant la Commune la fuite d'un grand nombre d'individus, et que le gouvernement a déjà récompensé en attachant sur sa poitrine la croix de la Légion d'Honneur.

La sœur Anasthase, supérieure des Sœurs de Sainte Marie des Batignolles.

Les sociétaires de la Comédie Française reçurent aussi une médaille collective que personne ne vint chercher.

Mlle Sarah Bernhardt fut plus sensible à la distinction qui lui était faite; elle vint elle-même, au milieu des applaudissements de tout l'auditoire, recevoir la médaille d'honneur que la Société d'encouragement au bien lui décerna pour sa belle conduite à l'ambulance de l'Odéon.

Mme Maria Laurent n'était pas présente pour recevoir sa médaille, non plus que Mlle Geneviève Breton, l'intéressante fiancée du peintre Regnault, partie à Tanger, avec sa famille, pour visiter les lieux où Regnault a fait ses dernières œuvres.

M. le docteur Chenu, directeur général des ambulances pendant le siége, officier de la Légion d'honneur, vint aussi recevoir la médaille qu'il a si bien gagnée par son dévoûment et son patriotisme pendant le siége.

Puis M. Rolland, le brave commandant des *Francs-tireurs de la Presse*, dont la conduite héroïque au Bourget fut récompensée par la croix de la Légion d'honneur.

M. le marquis de Plœuc qui sauva la Banque de France des mains de la Commune, en demeurant à son poste pendant toute la durée du gouvernement insurrectionnel.

Mme Pochet de Tinant, que l'on a vue au Havre pendant toute la guerre soignant nos malheureux soldats et surtout les varioleux et qui vient de mettre le comble à sa charité en fondant un hôpital.

M. Trochet, sous-lieutenant au 7e chasseurs, médaillé militaire, qui sauva des mains des pillards prussiens, après le désastre de Sedan, la caisse de son régiment, qui ne contenait pas moins de 12,000 fr. en or.

Et tant d'autres héros du courage, du patriotisme et de la charité dont il ne nous est pas possible de citer les noms.

Cette cérémonie n'a pas duré moins de quatre heures, quatre heures d'une émotion qui réconforte.

FEUILLETON.

LES TROIS SAURAIN

PAR

EMILE RICHEBOURG.

I

J'ouvre le dictionnaire géographique et je lis: "Langres, autrefois *Lingones*, chef-lieu d'arrondissement, 8,000 habitants." Cette ville est bâtie sur le sommet d'une montagne escarpée au pied de laquelle la Meuse, la Marne, la Vingeanne et l'Amance prennent naissance. Fabriques de grosgueta, serges, toiles et coutellerie renommée. Commerce de vin, blé, avoine, chanvre, navette. Patrie de Diderot, etc., etc....

L'action de l'histoire que nous allons raconter se passe dans cette ville, en 1856.

Depuis quinze années les frères Saurain étaient citoyens de la ville. L'aîné s'y était établi en 1841, en achetant l'étude de Me Ganthier, le doyen des notaires du département. Puis, au commencement de l'année 1842, le cadet vint habiter un petit appartement que son frère lui donna dans sa maison. Il arrivait de Paris où il avait conquis, assez brillamment, le diplôme de docteur-médecin.

Il fallait au jeune Saurain une clientèle; son frère se chargea de la trouver.

Souple comme une anguille, fin comme un renard et persuasif comme tout notaire doit l'être, il manœuvra si bien auprès des personnes avec lesquelles il était en relations d'affaires, qu'en l'espace de six mois la moitié de sa clientèle, à lui, formait le noyau de celle de son frère. Il ne dressait pas un contrat de mariage sans emporter la promesse que le docteur Saurain, en cas de maladie, serait appelé dans le jeune ménage. Le rusé notaire savait bien qu'une année ne se passerait pas sans qu'on eût besoin du ministère de son frère. Aussi, quelques années plus tard, le docteur Saurain jouissait-il d'une grande réputation comme médecin accoucheur. Dès lors, il put faire pour son frère ce que ce dernier avait fait pour lui, c'est-à-dire que dans sa clientèle devenue nombreuse, le médecin trouva des brassées d'affaires pour l'étude.

"Enrichissons-nous." Tel fut la devise des deux Saurain. Unis comme nous l'avons vu, intelligents, actifs, adroits, pour eux comme pour les autres et quelque peu intrigants, la chose ne pouvait manquer d'arriver. L'aisance ne tarda pas à venir et la fortune la suivit de près.

De temps à autre, quelques passions essayèrent bien de se montrer, mais fortes comme des héros de l'antiquité, ils commandaient à leurs cœurs de ne plus battre; en le comprimant ils éteignirent le feu de leur jeunesse; en eux, pas un germe ne se développa, si ce n'est celui de l'ambition.

Naturellement, ils devinrent égoïstes; ils étaient forcés de vivre avec le monde, mais ils n'existaient que pour eux-mêmes.

Jamais ils ne songèrent sérieusement à se marier; d'ailleurs le mariage n'aurait été pour eux qu'un calcul, leur cœur n'étant rien autre chose que l'humble esclave de leur froide raison.

C'est ainsi qu'ils vieillirent. Si le bonheur consiste à acquérir, certes ils étaient heureux. Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier.

A l'époque où commence ce récit, M. Auguste Saurain, l'aîné, avait quarante-trois ans; son frère, le médecin, était dans sa quarante-deuxième année.

Sa ressemblance ils se ressemblaient [illegible] une infinité de nuances, [illegible]

[illegible] dorsaux les narines [illegible] supérieure. Ni l'un ni l'autre ne portait de la barbe. Leur habillement de la même façon, chez le même tailleur [illegible] toujours été, c'était toujours le même [illegible] que celui qui avait fait perdre sa couleur.

[illegible] il n'était pas rare qu'on prît le médecin pour le notaire et réciproquement. Mais ce qui aidait le mieux à distinguer l'un de l'autre, c'était la chevelure grisonnante du médecin et la perruque du notaire, noire et luisante comme l'aile d'un corbeau.

[illegible] Charlotte, leur [illegible] douze ans.

Au bout de la table, dont il occupait une espèce très étroit, se tenait [illegible] encadraient son visage rose, frais et gracieux comme celui d'une jeune fille. Il avait le front large et uni, la bouche petite, ornée de dents blanches comme des gouttes de lait, et grands yeux bleus pleins de douceur et de rêverie. Si par sa figure il ressemblait à une jeune fille, il en avait aussi la timidité, car un seul regard de l'un des deux frères lui faisait baisser les yeux comme une jeune pensionnaire qui revient du couvent.

Ce grand garçon était pourtant le filleul du notaire et le neveu des deux Saurain.

Après avoir gratté une grande de son carnet, le médecin tira sa tabatière d'argent et offrit une prise à son frère. Les quatre narines [illegible] le tabac [illegible]

Les deux frères [illegible] ensemble un [illegible] de satisfaction.

—Que fais-tu cette après-midi? demanda le médecin.

—Pourquoi cette question?

—Parce que j'ai deux malades à aller voir à Champigny; et tu n'avais rien de mieux à faire, je t'aurais proposé de m'accompagner; c'est une jolie promenade et tu sors si rarement.

—C'est vrai, mais je [illegible]

—[illegible] il vaut mieux [illegible] pas de [illegible] que ce [illegible] de l'exercice.

—Ce n'est pas moi qui conseille le repos; je n'en fais rien, mon frère, je n'en ferai rien. D'ailleurs je me porte bien, et puis si je devenais malade, n'es-tu pas là pour me guérir?

—Certainement, mais....

—Prends-le, [illegible] toi! Non. Pourvu que les malades, [illegible] Rien ne m'arrête; ni la pluie ni le vent, ni la neige.

—L'humanité, le devoir.... fit le médecin souriant.

—"Et surtout la mémoire à grossir," ajouta le notaire avec un gros rire.

Après un court silence, il reprit:

—Ton métier vaut mieux que le mien, sans compter les vrais malades,—et ils sont nombreux,—tu as encore à soigner une infinité de gens qui n'ont aucune maladie, mais sont assez idiots pour se persuader le contraire. Combien de femmes ne se disent toujours malades que pour se rendre continuellement intéressantes!....

—Ces malades-là sont les meilleurs; on les soigne pendant des années et on ne les guérit jamais.... Il est une heure; je pars; viens-tu avec moi?

—Non.

—Qu'as-tu à faire?

—J'ai un rendez-vous. M. Journeux m'attend chez lui à deux heures."

En entendant prononcer ce nom, le filleul du notaire tressaillit. Il prêta une oreille attentive aux paroles des deux frères, qu'il avait écoutées jusque là avec indifférence.

—M. Journeux! reprit le médecin. Est-ce encore [illegible]

—Lui-même. Je l'ai rencontré ce matin sur les remparts, nous nous sommes salués et il m'a dit en prenant son air mystérieux: "Il faut que je cause avec vous aujourd'hui même; je vous attendrai tantôt à deux heures, chez moi."

—Et tu sais pas ce qu'il te veut?

—Du tout.

—Quel singulier personnage!"

Et en ce moment l'un des deux frères avait regardé le jeune homme qui les écoutait, il aurait été étonné et peut-être effrayé de la pâleur qui couvrait son visage.

—On dit M. Journeux très riche, reprit le notaire.

—Pour notre petite ville, oui; vingt mille livres de rente environ. On dit aussi qu'il a une fille unique d'une grande beauté.

—Elle ne saurait être laide avec la fortune de son père. Je ne crois pas l'avoir vue jamais.

—Elle ne sort que le dimanche pour aller aux offices, accompagnée d'une vieille gouvernante, sorte de duègne espagnole; son père la cache comme il cache son or; il craint sans doute autant les galants que les voleurs.

—Ce n'est pas là le moyen de la marier.

—Elle est encore jeune: dix-huit ans. Et puis il faudrait lui donner une dot, ce qui pour un avare comme M. Journeux, c'est un sacrifice qu'il ne se hâtera pas de faire.

—C'est égal, le diable est fin et l'avare rusé; le jour où le voudront se moquer de monsieur Journeux, il lui prendront sa fille sous le nez, à sa barbe."

Sur ces derniers mots, le notaire se tourna vers son neveu.

—Eh bien, lui dit-il brusquement, qu'est-ce que tu attends? N'as-tu rien à faire? D'où vient ce [illegible]? Il faut que tous les actes de vente des immeubles Gentrot soient prêts à signer. Allons vite à l'étude.

Le jeune homme se leva de table sans rien dire et s'en alla.

"Quelle inconséquence, fit le notaire avec humeur, nous ne ferons jamais rien de ce garçon-là.

—Tu te montres parfois trop sévère pour lui.

—Sévère! on n'est pas comme cela que l'on obtient quelque chose; je traite avec douceur serait encourager son indolence naturelle. Il est toujours dans les nuages, rêvant tout-à-fait; apathique. Il dort, boit et mange comme une brute; il travaille comme un automate perfectionné, ignorant les trois quarts du temps ce qu'il fait. Il n'a ni courage, ni volonté, ni énergie; je me suis demandé bien souvent s'il avait réellement du sang d'homme dans les veines.

—Je suis persuadé que tu juges mal notre neveu, reprit le médecin, en général plus indulgent que son frère; habitué à trembler sous ton regard, à chacune de tes paroles, sa timidité est devenue excessive. Avant qu'il eût fait peur de toi, sa volonté tu l'as écrasée en lui, et je crains....

—A t'entendre je l'aurais rendu imbécile, interrompit vivement le notaire. N'avons-nous pas fait pour lui tous les sacrifices possibles? Il n'avait pas encore dix ans lorsque son père, notre frère Isidore, est mort complètement ruiné; nous l'avons adopté, mis au lycée et fait instruire comme les premiers jeunes gens de la ville.

—C'était même un assez bon élève, dit le médecin en souriant, car à seize ans, il était reçu bachelier; cela prouve qu'il n'était pas tout-à-fait sans intelligence.

—Dans tous les cas, s'il se souvient de ce que nous lui avons fait apprendre, le reprit le notaire d'un air mécontent, il ne m'en aperçois guère, je ne lui connais à dire, tu as ce faible pour lui et tu le soutiens.

—Je le soutiens quand je te crois injuste. Voyons, ne fait-il pas à lui seul l'ouvrage de deux clercs ordinaires?

—C'est vrai.

—Ne rédige-t-il pas aussi bien que toi une procuration, un acte, un contrat, etc.?

—C'est encore vrai.

—En ton absence, ne sait-il pas répondre et traiter avec les clients de l'étude aussi bien que tu le fais toi-même?

—Oui, je dois l'avouer.

—Eh bien, alors, que veux-tu donc de plus?"

Le notaire, ne trouvant pas de réplique à ces dernières paroles, s'empressa de prendre sa tabatière, de laquelle il tira une forte prise.

"A ce soir," dit le médecin en se levant. Il prit son chapeau et sa canne et sortit. Un instant après, M. Auguste Saurain sortit également pour se rendre chez M. Journeux.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 25 mai 1872.

Le marché monétaire peut encore être considéré comme facile, mais il est évident qu'il se resserre. A cette époque-ci de l'année, les dépôts des banques diminuent et la demande d'escompte augmente. Les banques, néanmoins, continuent à escompter le papier des bons billets, mais les [illegible] sont plus difficiles dans leurs [illegible]. Nous avons remarqué, aujourd'hui, du papier No 1 de porteurs offrant à 11 1[illegible], et du papier de premier ordre à 9. Nous cotons les billets No 1, avec ou sans garanties collatérales, à 9 à 12 par an, et ceux de second ordre à 12 à 15; le papier hypothécaire à 9 à 10 le No 1 et 11 à 15 le No 2.

L'or s'ouvert à 113 1[illegible] à 113 3[illegible] contre 113 3[illegible] à New York et fermé aux taux d'ouverture sur les deux places. On a vendu $20,000 à 113 1[illegible] à 113 1[illegible], $6000 et $6000 à 113 1[illegible], $2000 et $10,000 à $113 3[illegible]. Il ne s'est rien fait dans l'argent. Les demi-piastres américaines sont toujours cotées à 109 à 109, les piastres mexicaines à 2[illegible] à 5 1[illegible] de prime sur l'or.

Le change étranger n'a pas été moins animé qu'hier, mais le sterling de commerce a fléchi de 1[illegible]. Les opérations de sterling s'élèvent à 30,000 livres, dont 4000 clear à 123 1[illegible], 3000 connaissement (en plusieurs montants) à 123 1[illegible] à 123 7[illegible], 1000 clear à 123 7[illegible], 2000, 3000, 6000 et 10,000 à 124, 2000 de banque à 124 3[illegible].—Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de francs. Nous cotons, maintenant le sterling à 123 3[illegible] à 124 le bon connaissement à connaissement No. 1 et clear et 124 3[illegible] à [illegible] le change de banque.

Le change américain a été ferme. Les banques ont tiré sur New-York à vue, pour remises, à 3[illegible] de prime. Les transactions comprennent $50,000, en change de commerce, sur New York, à vue, à 3[illegible] de prime, [illegible] en change de commerce, $10,000 de banque, $20,000 et $20,000 de banque, [illegible] de banque et de banque, à 1[illegible], $10,000, $20,000 et $25,000 de banque à 1[illegible].

Quelques-unes des banques demandent 3[illegible] à 3[illegible] prime de [illegible] sur New York.

[illegible] actions de la Banque Nationale Mutuelle se sont vendues, à l'encan, par MM. [illegible] & Hodgson, à $112 50; 10 de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans à $[illegible]; 50 de l'Association de Banque Nationale de la Nlle-Orléans à $[illegible] 50; [illegible] de la Compagnie des Levées de la Louisiane à [illegible] payées, à [illegible] 20 de la Banque [illegible] de l'Union à $[illegible] 50 et [illegible] (revenu [illegible]). Hier (non annoncée) 200 de la Compagnie de Gaz de Jefferson City à $[illegible].

[illegible] de certificats d'allocation de la [illegible] à 71 1[illegible], $2000 à 71 [illegible], 1000 à 72 [illegible]; 5000 [illegible] de la [illegible] à 68, [illegible] et [illegible] 70.

[illegible] Depuis que le rapport ci-dessus a été écrit, nous avons appris que les transactions suivantes: [illegible] en [illegible] de [illegible] à 123 à 123 1[illegible]; [illegible] à 123 1[illegible]; 1000 à 123 7[illegible] [illegible] A1 de à 123 7[illegible]; [illegible] connaissement et clear (10,000 et [illegible]); [illegible] de compensé à vue sur New-York à 3[illegible] p. cent de prime, [illegible] change de banque et $14,000 de commerce à 1[illegible] [illegible]. Factors de [illegible] Insurance à $[illegible] 50 [illegible] de certificats de la ville à 70 3[illegible] et $4,000 en warrants d'Etat à 70 3[illegible].

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

[illegible] 25 mai 1872.

COTON.—Les [illegible] d'aujourd'hui embrassé [illegible] balles [illegible]

Nous reproduisons [illegible] les chiffres de l'Exchange [illegible] nos chiffres [illegible]

[illegible]

[illegible] 10 boucauts de sucre. La [illegible]

MÉLASSE.—Il n'en a pas été reçu ce matin [illegible] à 66 c et un peu de baril. [illegible] Les [illegible] [illegible] de la ville est cotée à 60 c [illegible] pour la prime [illegible] golden syrup [illegible] la gallon.

FARINE.—Le marché continue à être dans un calme plat il n'y a pas d'affaires [illegible] Il y a bien quelques ordres pour l'étranger, mais les ordres [illegible] [illegible]

FARINE DE MAÏS.—Nous avons encore à signaler un marché calme et la seule vente [illegible]

RIZ.—Il n'y a pas de riz de la Caroline sur le marché et le stock de riz de la Louisiane est presque épuisé. Le riz Louisiane [illegible] de 1500 sacs de riz de l'Inde a été pris pour Cuba à des conditions privées. La qualité est cotée à [illegible] à 6 c en monnaie courante et en or [illegible] sans les [illegible] à 9 c.

WHISKY.—Les détenteurs ont [illegible] aujourd'hui leurs [illegible] conformément le rectifié de Cincinnati à 94 c le gallon, [illegible] télégramme de Cincinnati annonce un marché ferme. Le rectifié de l'Ouest, comme continue à être rare et est coté à 93 [illegible] le gallon.

FROMAGE.—Il y a eu de fortes [illegible] de fromage nouveau, mais la qualité en est médiocre. Le marché est calme à 13 à 15 c la livre.

MAÏS.—Le stock continue à en être réduit et la demande bonne aux prix antécédents. Vente de 5000 sacs. Sont: 100 de mélangé et 250 de jaune à 74 c, 200 de jaune de choix à 75 c, [illegible] et 3000 de blanc à 77 c le boisseau et 800 d'ordinaire mélangé à 75 c le boisseau.

AVOINE.—Stock réduit et demande modérée.

SON.—Le son est en bonne demande à [illegible] 20 les cent livres.

FOIN.—La demande est bonne. Le prime se vend [illegible] et la qualité de choix à $[illegible] le tonneau.

PORC.—Le marché est calme et le porc nouveau est tenu à $13 25 le baril, [illegible] à $13 75 le baril.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 25 Mai 1872.

Les personnes réclamant leurs lettres sont [illegible] de dire si elles sont annoncées. Pour les lettres [illegible] [illegible]

OUVERT LE DIMANCHE DE [illegible]

Ayala, [illegible]	Ardié, Angelo
Agnello, Giuseppe	Alfon, [illegible]
	B
Barbarich, Pietro	Bernez, Jean
[illegible]	[illegible]
	C
Courtois, Pierre	Chenel, [illegible]
Carrigan, [illegible]	Castan, [illegible]
Cilla, Louis	[illegible]
Campagnolo, Jules	[illegible]
Chimelle, Philippe	[illegible]
	D
D'Imbert, Ferdinand	[illegible]
Dastigue, [illegible]	[illegible]
Durand, Francis	[illegible]
Dumez, Felix	[illegible]
	E
Estrada, Bertrand	
	F
Faur, J P	[illegible]
Ferrari, Luigi	[illegible]
Frederic, Mr	[illegible]
	G
Gabet, Jean P	Genet, J M D
Garibaldi, [illegible]	[illegible]
Giaroni, Luigi	[illegible]
Gervais, Albert	[illegible]
	H
[illegible]	Harend, E
	J
Jules, Jacques	Jeanne, Jean
Jaques, Louis	[illegible]
	K
Kerlec, H	
	L
Labrador, Carlos José	Leboucher, A V
Lallande, [illegible]	[illegible]
Laudreaux, F	[illegible]
Labonnel, Anna Mme	[illegible]
Lestelle, Jean	[illegible]
Lopez, Jean F	[illegible]
	M
Mason, Crayton	Mathera, [illegible]
Mariores, Ernest	[illegible]
Malinas, [illegible]	[illegible]
Menelt, Alexandre Vve	[illegible]
Dufour	
Montavier, Etienne M	Muller, Jean
Mengullet, Mr	
	O
Olivier, Roman	
	P
Pagne, Victor	2 Pons, Jaime
Pallier, J	Prate, B
Pairton, Mr	Perron, Joseph W
	R
Rendenne, Francisco	[illegible]
Randazzo, Ignazio	[illegible]
Rollo, Mme Vve	
	S
Sanpuria, Pierre	
	T
Tajague, Aug.	Trapani, Stefano
	V
Valensano, Giuseppe, 2	Valdes, Gabriel
	Z
Zattanato, Emilio	Zalea, Caroline Mme

INITIALES.

Académie de St-Vincent. — Mlle E B, Rédacteur de l'Epoque

C. W. LOWELL, Maître de Poste.

Grande Révolution dans l'Economie Politique.

LA COMPAGNIE DE RÉNOVATION DE TAPIS, DE NEW-YORK.

Patente de Décembre 1870.

Les tapis sont nettoyés [illegible]

J. J. SALMON, Directeur.

RÉFÉRENCES.—[illegible]

F. ASCHAFFENBURG, [illegible]
J. ASCHAFFENBURG, [illegible]
J. BEIDENBACK, [illegible]

Avis de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison de J. F. BALCAMPO, [illegible] V. SANCHO & Co. [illegible]

Nlle-Orléans, 16 mai 1872.

V. SANCHO, No [illegible] Vieille-Levée.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison C. E. GIRARDEY & Co, a expiré [illegible] 29 avril 1872. [illegible] liquidation.

Nlle-Orléans, 1er mai 1872.

C. E. GIRARDEY,
[illegible]

AVIS DE SOCIÉTÉ.

Les soussignés continueront les affaires au No 17 de [illegible] sous la raison C. E. GIRARDEY & Co. [illegible]

M. JOHN H. O'CONNOR est devenu, aujourd'hui, leur associé.

[illegible]

Nlle-Orléans, 1er mai 1872.

C. E. GIRARDEY,
[illegible]

MAISON FONDÉE EN 1840.

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE DU SUD.

Fabricant de la CÉLÈBRE EAU DE COLOGNE [illegible]

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

AUGUSTE DOMMAN.

AVIS.

[illegible]

J. B. ABODIE.

Des lettres circulaires de crédit,

POUR toutes les parties de l'Europe, [illegible] Londres par la Banque [illegible] rues Nos 21 et 23 de la rue de Chartres.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

AMUSEMENTS.

[illegible] ST-LOUIS.

GRAND CONCERT RELIGIEUX, VOCAL ET [illegible]

—PAR—

[illegible] PERCHÉ, [illegible] 7 heures P. M.

(Pour [illegible] des [illegible] de la Cathédrale.)

Programme:

[illegible]

Tickets à vendre au Presbytère de la Cathédrale.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le [illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

[illegible] NUMEROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - $50,000

CLASSE E.

[illegible]

—PLAN—

[illegible]

Billets entiers: $[illegible]—coupons en proportion.

Tous payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste en enregistrant votre lettre.

AVIS.—Compagnie de Soufre et de Mines de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 21 mai 1872.—[illegible]

ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.

Dernière Notification.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, No 9 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1872.

APRÈS LE PREMIER DE JUIN des writs [illegible]

GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur.

$1000 DE RÉCOMPENSE.—[illegible]

G. T. BEAUREGARD,
Président N. O. and Carrollton Railroad Co.
[illegible] WINTZ,
Président [illegible] City Railroad Co.
ALEX. MONTGOMERY,
Président Crescent City Railroad Co.
[illegible] McLELLAN,
Président St. Charles Street Railroad Co.
[illegible] HART,
Président Canal and Claiborne Street Railroad Co.
[illegible] SCHMIDT,
Président [illegible] Railroad Co.

Association des Citoyens pour la Résistance à la Taxe.

Bureau Central, No 36, rue du Camp.

[illegible]

JULIEN MICHEL, Avant [illegible]

Avis.

Association du Peuple pour la résistance au paiement des taxes inconstitutionnelles.

Président: D. Warren Brickell, M. D.

[illegible]

Membres du Conseil d'Administration:

[illegible]

F. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Taxes de Ville.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Hôtel-de-Ville, 1er mai 1872.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir les taxes [illegible]

JNO. S. WALTON, Administrateur des Finances.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—Division de la Mobile.—[illegible]

G. W. R. BAYLEY, [illegible]

Manufacture de [illegible] de la Louisiane.—[illegible]

GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.

Avertissement.

Patent Bottle Stopper Fastener.

Le soussigné ayant acheté de Henry W. [illegible] LE DROIT EXCLUSIF [illegible]

PABLO & CO.

Perdu,

UN BILLET [illegible]

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN St-Charles & Commercial Place

PLUMES d'or [illegible]

[illegible] POINTES [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] DES CITOYENS DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bugley & Sewall vs Edmund M. Ivens & Co. et Edmund M. Ivens.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame A. A. FAYERWEATHER, GEO. WHIPPLE, Sec., etc., subrogé, vs l'Eglise Africaine Méthodiste Episcopalienne de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

STEPHEN HUMPHRIES vs LA SOCIÉTÉ DITE "AFRICAN METHODIST EPISCOPAL ZION SOCIETY."

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

THEODOSIO AVENDANO vs Les Succession de A. H. D'MERA.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JAMES W. GOSLEE vs. S. HENO & J. C. LIZANO.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse de Jefferson.

—No. 2,973.—

C. GETZINGER vs LA SUCCESSION DE JOHN SALVANT.

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE.—[illegible]

AMOS S. COLLINS, Shérif de la paroisse Jefferson.

JULIUS LOEFFLER,

[illegible]

PAPIER et Matériaux d'Installation de Gaz. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR LOUIS STERN & BROS.—[illegible]

600 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

Conditions à la vente.

PAR E. HOOPER & CO.

[illegible]

PAR E. HOOPER & CO.—[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Meubles.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Beaux comptoirs en acajou, montres de magasins françaises, candélabres à gaz, portes à vitres, tonne élévatrice, installations de magasin, etc.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR E. M. et J. MONTGOMERY.—[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.—[illegible]

—TELS QUE—

[illegible]

Propriétés de la ville à vendre.

CONFORMÉMENT A L'ORDONNANCE No [illegible]

BENJ. F. FLANDERS, Maire.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DELÉRY a l'honneur d'annoncer au public [illegible] PHARMACIE [illegible] MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX [illegible] BAUME PECTORAL AUX RACINES INDIENNES DE LAPLACE, [illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. [illegible]

BOSTICK & SEYMOUR, [illegible]

LE CÉLÈBRE

CULTIVATEUR HOLLYWOOD.

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai [illegible]

Célèbre Cultivateur Hollywood,

Inventé par MM. VON PHUL & MALLOS, d'Iberville-Baton-Rouge, Lne.

[illegible]

F. VON PHUL, [illegible]

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

QUI ont obtenu la Médaille [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

J. TURCOTTE.

A Vendre,

Une [illegible] BARROUCHE [illegible]

J. TURCOTTE.

A Vendre,

[illegible]

A Louer.

[illegible]

J. TURCOTTE, 158 Canal, près Baronne.

A Louer,

[illegible]

A louer,

[illegible]

A louer

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie et Notions.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—ALEX. LEVY, [illegible] No 26 de la rue de [illegible] LUNDI, 27 mai, à 10 heures du matin, [illegible]

Formant un assortiment régulier.

Conditions, à la vente.

Vente de consignataire.

Dans l'affaire de Samuel Locke, en faillite.

—No 1,207.—

Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.

QUINCAILLERIE—

Coutellerie de table et de poche, ciseaux, [illegible] pelles, fusils, serrures, [illegible] clous, petits clous, [illegible] charrues, tamis, [illegible] et deux coffres-fort.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, [illegible] MERCREDI, [illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Très jolie résidence, à étage, en briques, bien finie, à mansarde—No 126 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Rampart et Bourgogne.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, [illegible]

Très agréable résidence de très grand prix, en bois et à étage, dans la rue des Grands-Hommes, entre les rues St-Ferdinand et Presse à Coton.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, [illegible] JEUDI, 30 mai 1872, à midi, à la Bourse d'Encan St Louis, il sera vendu, à l'enchère publique:

[illegible]

CONDITIONS.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, [illegible]

Grande et agréable résidence d'été située à Ocean Springs.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, [illegible]

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Marigny, entre les rues Amour et Bons-Enfants.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, [illegible]

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District [illegible]

Terrains de très grand prix, pour bâtir faisant face aux rues Decatur et Peters, immédiatement en face de l'Ill. [illegible] Warehouse.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, [illegible]

UN CERTAIN TERRAIN [illegible]

CONDITIONS.—Un tiers comptant, [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

BAIE ST.-LOUIS.

PENSION PRIVÉE.

M. M. CANTONI prévient ses amis et le public en général qu'il [illegible]

HOTEL BARNES,

A Mississippi City.

CET hôtel, qui a été complètement réparé et remeublé, [illegible]

EST OUVERT POUR LA SAISON.

[illegible]

W. A. HURD & CO., Locataires.

Restaurant du Meridien,

Encoignure [illegible] et Passage de la Bourse

[illegible]

SAML. BANDERA, propriétaire.

BILOXI.

HOTEL RAMBAUT.

[illegible]

URBAIN RAMBAUT, Propriétaire.

BILOXI.

M. C. BOULOT [illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

ROBERT [illegible]

Le Docteur J. B. PERRE

[illegible]